BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1480

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

582 110 987 RCS Paris.
CHRISTIAN DIOR.
Forme : Société européenne.
Capital : 361015032.00 EUR.
Adresse : 30, avenue Montaigne, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 314 685 454 RCS Paris. **AGACHE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CHRISTIAN DIOR Forme : Société européenne Adresse du siège : 30 avenue Montaigne 75008 Paris Capital : 361015032.00 EUR Numéro unique d'identification : 582110987 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : AGACHE Forme : Société en commandite par actions Adresse du siège : 41 avenue Montaigne 75008 Paris Capital : 7956212088.00 EUR Numéro unique d'identification : 314685454 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 33474661723.76 EUR - passif de 53752214.19 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange retenu est de 17,4 actions CHRISTIAN DIOR pour 1 action AGACHE. En rémunération des apports, CHRISTIAN DIOR émettra 224.569.306 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, qui seront attribuées aux associés commanditaires d'AGACHE, et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant nominal de 449.138.612 euros. Le capital de CHRISTIAN DIOR sera ainsi porté de 361.015.032 euros à 810.153.644 euros, constitué de 405.076.822 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Montant de la prime de fusion : La différence entre l'actif net apporté (soit 33.420.909.509,57 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital (soit 449.138.612 euros), représentant la somme de 32.971.770.897,57 euros, constituera une prime de fusion. . Date du projet commun de fusion : 20.11.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CHRISTIAN DIOR : 23.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société AGACHE : 23.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..